

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Présent.e.s : Nelson Amici, Antonio Latella, Gerd Rothenberg, Rosalie Bouhet, Nicolas Rault ; Christopher Horta et Mara Gómez.

Excusé.e.x : Irène Courtin

PV : Mara Gómez et Christopher Horta.

18h15 Bureau de la Transformation Numérique (BTN)
Présentation du programme pilote et de l'appel à projet
Raphaël Thézé

Raphaël Thézé présente à la Commission le Programme de Projets Partenaires du Bureau de la transformation numérique. Ce programme a pour but de valoriser le développement des outils et des services numériques et de mettre en relation différents membres du personnel ainsi que des membres étudiant.e.x.s. Des binômes peuvent proposer leur projet jusqu'au 10 décembre. Ces binômes auront ensuite un semestre pour développer leur projet en complète autonomie, et ils seront intégrés aux services préexistant de manière pérenne. Des soutiens tels que l'obtention de crédits ECTS ou des fonds alloués au projet allant jusqu'à une valeur de 1'000 CHF sont également envisagés et/ou disponibles. Ce projet est à l'étape de pilote, et sera reconduit s'il rencontre du succès.

Le programme est toujours à la recherche d'un.e.x représentant.e.x étudiant.e.x pour siéger dans le comité qui sélectionnera les projets.

18h30 AS&D
Demande de subvention pour un voyage d'études à Naples
Vestin, Marco & Elsa

L'Association des Étudiant.e.s en Socioéconomie et Démographie nous soumet une demande de subvention pour son voyage d'études à Naples du 2 au 6 février 2022. Ce voyage a pour objectif l'observation et l'apprentissage concrets des pratiques permettant de développer la

cohésion sociale. Dans le cadre de Naples, qui est caractérisée par ses fortes disparités sociales et économiques, il s'agit avant tout pour les différents organismes de diminuer la criminalité et d'améliorer les conditions de vie socioéconomiques. Afin d'observer concrètement la mise en œuvre de politiques sociales, l'AS&D propose aux étudiant.e.x.s de son Master d'y rencontrer différents organismes napolitains dont l'approche est « bottom up ». Entre autre, les activistes du centre social *ex opg je so pazz*, les organisateur.ice.x.s du projet *Dialect*, les responsable.x.s et organisateur.ice.x.s du projet *Sii turista della tua città* et les activistes du centre social *Scugnizzo liberato*.

Les participant.e.x.s au voyage auront l'occasion d'échanger avec ces différentes personnes et des visites des différents lieux ainsi qu'une participation sur le terrain sont également prévues. De plus, iels participation à une table ronde sur « la cohésion sociale et la lutte contre le travail non déclaré », visiteront la ville et ses lieux d'intérêts, ainsi que des quartiers et usines réhabilitées grâce à une approche bottom-up. Il est aussi prévu qu'iels effectuent un travail de recherche par groupe.

Le nombre de participant.e.x.s s'élève au nombre de 15. L'association nous soumet une demande de subvention d'un montant total de CHF 3'000.-, soit CHF 200.- pour 15 étudiant.e.x.s. En outre, un montant de CHF 180.- leur sera demandé pour participer aux frais des repas.

La demande comprend la participation à des frais de transport (CHF 1'817.55.-), des frais d'hébergement (CHF 1'194.15.-) et des frais de repas (CHF 2'450.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 3'000.-.

Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.

Conformément à l'art. 22 de son Règlement concernant les voyages d'études ainsi qu'à sa pratique (cf. PV du 19 décembre 2019), la CGTF finance les voyages d'études jusqu'à CHF 200.- par étudiant.e.x et jusqu'à 30 participant.e.x.s.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h45 AS&D

*Demande de subvention pour un apéritif après projection
Vestin, Marco & Elsa*

L'Association des Étudiant.e.s en Socioéconomie et Démographie nous soumet une demande de subvention relative à son événement de projection socioéconomique. Cette projection a pour but de créer des échanges autour des thématiques abordées lors du film, via notamment une discussion formelle en fin de projection. Un apéritif clôturera l'événement.

La demande comprend la participation à des frais d'apéritifs (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 200.-.

Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h00 ELSA

Demande de subvention pour un voyage d'étude à Rome

Francesca

Chaque année, l'European Law Student association organise un voyage d'étude pour les étudiant.e.x.s en Faculté de Droit. Cette année, l'association a décidé de partir à Rome du 9 au 12 décembre 2021 et le groupe sera composé de vingt participant.e.x.s. Le voyage vise deux buts : développer l'approche pratique du droit, en opposition à un cursus universitaire très théorique ainsi que de découvrir d'autres systèmes juridiques. L'association prévoit notamment de visiter le forum Romain, la cour suprême de cassation et des haut-lieux culturels de Rome, comme le Colysée.

La demande comprend la participation à des frais d'hébergement (CHF 1'341.-), des frais de transports en avion (CHF 2'000.-), des frais de transports publics (CHF 380.-) et des frais d'activités académiques (CHF 300.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 4'000.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

Conformément à l'art. 22 de son Règlement concernant les voyages d'études ainsi qu'à sa pratique (cf. PV du 19 décembre 2019), la CGTF finance les voyages d'études jusqu'à CHF 200.- par étudiant.e.x et jusqu'à 30 participant.e.x.s.

L'association nous ayant fait part de la communication adoptée pour ce voyage, les potentiel.le.x.s participant.e.x.s n'ayant pas été informé.e.x.s de la demande de subvention en cours, la Commission souligne le fait que des étudiant.e.x.s ayant peu de moyens auraient pu être intéressé.e.x.s et qu'il aurait été intéressant de la publiciser en amont. De plus, la Commission invite l'association à réfléchir sur l'inclusivité du voyage et de permettre la possibilité à des membres en dehors de l'association d'y participer (notamment toutes les étudiant.e.x.s en droit).

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 Kam'af***Demande de subvention pour le cycle de débat d'automne 2021****Sarah*

L'association KAM'AF présente à la Commission sa demande de subvention pour le cycle de débat qui a démarré le 14 octobre 2021 et dont les prochaines dates prendront place le 18 novembre, le 2 décembre et le 9 décembre. Le renouvellement de ce cycle de débat autour de différentes thématiques répond à l'un des objectifs de l'association qui est la promotion des cultures africaines. Les débats sont ouverts aux membre.x.s de la communauté étudiante mais également aux personnes externes à l'UNIGE. Le thème de chaque séance est décidé en fin de séance précédente avec les personnes présentes. Il s'agit de séances hebdomadaires (sauf exception), chaque jeudi de 18h15 à 20h dans une salle à Uni-mail. Des apéritifs ont lieu à la fin de chaque date.

La demande comprend la participation à des frais d'apéros (~~CHF 120.-~~) et des frais d'impression (~~CHF 63.90.-~~).

La demande de subvention s'élève à CHF 183.90.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur de CHF 126.-.

La Commission ne subventionne pas les projets de manière rétroactive et ne peut dès lors financier que les dates à venir.

De plus, la Commission rend l'association attentive au fait que les devis fournis étaient en retard et qu'ils ne correspondent finalement pas au budget demandé.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h30 Think Out***Demande de subvention une table ronde autour du thème de la transidentité****Lena & Solange*

L'association Think Out organise une conférence sous forme de table ronde autour du thème de la transidentité. Cet événement abordera les discriminations subies par les personnes trans*, les changements sociétaux nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des personnes concernées ainsi que différentes manières de les soutenir. Think Out invitera à cette occasion Mathieu Turcotte et Daphné Villet et aura lieu le 23 novembre en B111. L'association désire également avoir un moment d'échange après la conférence avec les confrencière.x.s.

La demande comprend des frais d'affichage (CHF 11.-), des frais de transports (CHF 46.-), des frais d'apéritifs (~~CHF 300.-~~).

La demande de subvention s'élève à CHF 357.-.

Décision : La subvention est à hauteur de 257.-.

La Commission souligne la nécessité de recevoir des devis en ordre de la part de l'association en amont de la séance. La CGTF n'accepte en effet en général pas de demande sans devis. Il s'agit donc ici d'une exception.

De plus, la Commission ne finance les frais d'apéritifs qu'à hauteur maximale de 200 CHF.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h45 AEAC

Demande de subvention pour le 6^e numéro du SC.AN

Tuan

Les étudiant.e.x.s des Sciences de l'Antiquité publient périodiquement depuis 2013 leur journal, afin de partager leurs recherches à un public étendu et de mettre en valeur le caractère interdisciplinaire des Sciences de l'Antiquité. Le journal est un médium ayant but de lier des liens entre les départements de la Faculté des lettres, par le partage de thématiques et enjeux académiques propres à la discipline. En moyenne, les étudiant.e.x.s écoulent 170 journaux. L'association organisera un vernissage pour mettre en valeur cette sixième édition.

La demande comprend des frais de n°ISBN (CHF 115.-), d'impression (CHF 2505.-), ~~des frais d'envois postaux (CHF 62.-)~~ ainsi que des frais de vernissage (CHF ~~250.-~~)

La demande de subvention s'élève à CHF 2932.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 2'820.-

La Commission ne finance les frais d'apéritifs qu'à hauteur maximale de 200 CHF.

De plus, la Commission souligne la nécessité de recevoir des devis en ordre de la part de l'association en amont de la séance. La CGTF n'accepte en effet en général pas de demande sans devis. Il s'agit donc ici d'une exception.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h00 Club Genevois de débat***Demande de subvention pour des joutes oratoires****Razvan & Igor*

Chaque semestre, le Club Genevois de débat organise des joutes oratoires lors desquelles des étudiant.e.x.s sont réparti.e.x.s en deux groupes, chacun.e.x devant défendre le « Pour » ou le « Contre » concernant un sujet. Les orateurs.rice.x.s seront ensuite jugé.e.x.s par un jury ainsi que le public. L'association vise un large public, afin de préparer les orateur.ice.x.s au concours roman d'éloquence. L'événement aura lieu le 9 décembre et se terminera par un apéritif.

La demande comprend des frais de publicité (CHF 103.-), des frais d'apéritifs (CHF 200.-), ainsi que des achats de matériel courant (CHF 24.80.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 327.80.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission souligne la nécessité de recevoir des devis en ordre de la part de l'association en amont de la séance. La CGTF n'accepte en effet en général pas de demande sans devis. Il s'agit donc ici d'une exception.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h15 GIMUN***Demande de subvention pour la conférence « GIMUN DAY »****Niklas et Chiara*

GIMUN désire organiser une journée au Palais des Nations lors de laquelle auront lieu des débats entre les participant.e.x.s ainsi que des conférences. Des invité.x.e.s seront également présent.e.x.s lors de la cérémonie d'ouverture afin d'engager une discussion sur la thématique de la journée, « Assurer la résilience des pauvres et réduire leur vulnérabilité aux événements extrêmes liés au climat ». Pour clôturer l'événement, une cérémonie aura lieu, lors de laquelle les meilleur.e.x.s participant.e.x.s seront récompensé.e.x.s. Un apéritif clôturera la journée.

La demande comprend des frais de repas (CHF 690.30.-), des frais de badges d'accès (CHF 59.-), des frais d'impression (CHF 42.20.-), des frais d'apéritif (CHF 200.-), ~~et de frais de dépenses inattendues (CHF 250.-).~~

La demande de subvention s'élève à CHF 1'244.30.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 992.-.

La CGTF n'accorde pas de garantie de déficit ; le montant de CHF 250.- n'est donc pas pris en compte.

De plus, la Commission souligne la nécessité de recevoir des devis en ordre de la part de l'association en amont de la séance. La CGTF n'accepte en effet en

général pas de demande sans devis. Il s'agit donc ici d'une exception.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h30 AEL

Demande de subvention pour les Workshops de la Tragédie

Audray & Manon

L'AEL désire marrainer le projet de Workshops autour de la notion d'espace de l'association La Tragédie. La Ville de Genève suite à son appel à projet a décidé d'ouvrir temporairement les portes de l'ancienne Comédie à La Tragédie, afin d'établir de courtes résidences de recherche entre artistes et étudiant.e.x.s. Plusieurs tables rondes prendront place et des questions tel que le lien entre l'espace et l'identité d'un groupe seront abordées. Des apéritifs clôtureront ces échanges. Les ateliers auront lieu du 6 au 10 décembre.

La demande comprend des frais de d'apéritifs (CHF 800.-), des frais de catering (CHF 195.70), des frais de publicité (CHF 22.60.-), ainsi que des frais de cadeaux de remerciement (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1219.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h45 LAITUGE

Demande de subvention pour la 3^{ème} édition du FUMIGENE

Orphée & Terence

La LAITUGE, association promouvant la pratique de l'improvisation théâtrale, organise la troisième édition du festival universitaire et multiculturel d'improvisation de Genève « FUMIGENE ». Lors de cet événement, la LAITUGE invitera le pôle d'Improvisation du Polytechnique (PIP) de Lausanne, et organisera plusieurs types de spectacles comme un match d'improvisation, une improvisation longue ou un Catch Impro. Une masterclass sera également dispensée lors du samedi. L'événement aura lieu du 19 au 20 novembre, à Uni-Mail.

La demande comprend des ~~frais de buvette~~ d'apéritifs (CHF 510.-), des frais de repas (CHF 600.-), des frais d'organisation de soirée de clôture (CHF 500.-), des frais transports (CHF 321.60.-) ainsi que des

frais de publicité (CHF 417.50.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'350.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

Premièrement, la Commission souligne la nécessité de recevoir des devis en ordre de la part de l'association en amont de la séance. La CGTF n'accepte en effet en général pas de demande sans devis. Il s'agit donc ici d'une exception, d'autant plus que ce dossier est la deuxième demande que nous soumet l'association (la première ayant été suspendue la séance passée).

Deuxièmement, concernant les « frais de buvette », plusieurs choses ne fonctionnent pas. Pour commencer, le but de ce prix libre est de pouvoir investir l'argent récolté dans la vie future de l'association. Or, étant donné que l'association sollicite une participation aux frais de préparation de la buvette, cela signifie que celle-ci capitaliserait sur la subvention, ce qui n'est pas possible. De plus, la CGTF demande que toute recette lui soit remboursée. Ainsi, si l'association décide de créer une buvette prix libre, elle devra de toute façon lui rembourser l'argent récolté, ce qui semble être contradictoire avec les buts recherchés de la buvette. La LAITUGE peut cependant tout à fait créer un prix libre, si celle-ci se l'autofinance. Avec l'accord de la Commission, l'association opte finalement pour des frais d'apéros à hauteur de CHF 510.-, soit un peu moins de trois apéros à CHF 200.-. De manière générale, la CGTF accepte pour cette demande de participer aux frais de repas, étant donné que ceux-ci font partie intégrante de l'organisation de l'événement. En effet, il est de coutume de pouvoir nourrir les participant.e.x.s et bénévoles à un festival durant sa durée, sachant que plusieurs représentations ont lieu par jour.

Pour finir, concernant la soirée de clôture, la Commission rend l'association attentive au fait qu'elle ne subventionne pas les frais ayant trait aux fêtes (cf. art. 23 de son règlement), ni les frais d'apéritifs dans des établissements privés. Si la CGTF accepte de financer des frais d'apéritifs, il semble ici s'agir d'une situation ambiguë puisque la location de la salle est conditionnée à une consommation. La Commission notifie donc le caractère exceptionnel de l'acceptation de participation à ces frais, en partie du fait que le festival prend place en fin de semaine. Pour la prochaine édition, la Commission demande à l'association d'effectuer des choix en accord avec son règlement.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

La séance se termine à 22h00.

La prochaine séance se tiendra le 13 décembre à partir de 18h15.

PV fait à Genève le 15 octobre 2021 par Mara Gómez et Christopher Horta.